



*Liberté • Égalité • Fraternité*  
**RÉPUBLIQUE FRANÇAISE**

**PRÉFET DE LA RÉUNION**



**Le préfet de la Réunion**  
**Délégué du Gouvernement pour l'action de l'État en mer**

---

**Dispositions spécifiques Orsec  
maritime POLMAR**

**Zone maritime sud de l'océan Indien  
(ZMSOI)**

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>TABLE DES MATIERES</b>	Mars 2019	REV 0

## Sommaire

1. Tête de réseaux ORSEC maritime – POLMAR.....	4
2. Schéma organisationnel du réseau ORSEC maritime POLMAR.....	4
3. Alerte POLMAR.....	5
4. Niveaux de gravité pour tout événement de mer.....	8
5. Niveau 1 – Coordination simple des unités engagées.....	8
6. Niveau 2 – Coordination renforcée de l’intervention .....	8
7. Niveau 3 – Evénement dépasse le cadre de l’intervention en mer.....	9
8. Qualification de gravité de l’évènement de mer.....	9
9. Montée en puissance .....	11
10. Numéros d’alerte.....	11
11. Spécificités de l’organisation « POLMAR ».....	12
12. Organigramme ORSEC en « POLMAR » .....	13
13. Spécificités de l’interface en configuration POLMAR.....	14
14. Comité d’experts de l’EGC en configuration spécifique «POLMAR ».....	15
15. Conseil technique à l’EGI en configuration spécifique «POLMAR».....	15
16. Information spécifique POLMAR des usagers de la mer .....	16
17. Analyse de la situation.....	17
18. Montée en puissance du dispositif ORSEC POLMAR HYDROCARBURES .....	18
19. Détermination d’une stratégie d’action.....	18
20. Stratégies de lutte spécifiques POLMAR CHIMIQUE .....	24
21. Principes génériques d’intervention spécifiques POLMAR CHIMIQUE .....	25
22. Techniques de lutte spécifiques au POLMAR CHIMIQUE.....	30
23. Textes relatifs à la lutte contre les pollutions en mer.....	34
24. Atlas d’aide à la gestion de crise en POLMAR .....	34
25. Organisation de l’EGI ORSEC maritime POLMAR au PC EMIA .....	36
26. Organisation du CO EMIA en PC ORSEC maritime POLMAR .....	37
27. Fiche de tâche du Directeur d’intervention (DI).....	38
28. Fiche de tâche du Responsable d’intervention (RI).....	39



DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR		Date	Mise à jour
Section	TABLE DES MATIERES	Mars 2019	REV 0

29. Fiche de tâche de la Cellule expertise ..... 40

30. Cellule interface..... 41

31. Directeur des opérations de secours (DOS) ..... 42

32. Fiche de tâche de l'Assistant mer du DOS..... 43

33. Fiche de tâche du Chef du COP et du chef de l'EGC..... 44

34. Fiche de tâche du Conseiller AEM ..... 45

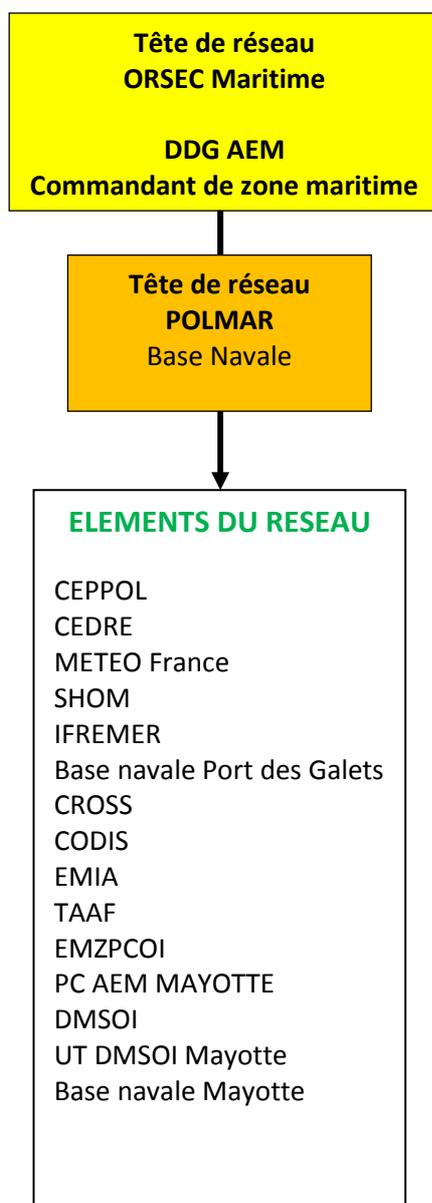
35. Fiche de tâche du Comité d'experts..... 46

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Constitution du réseau opérationnel ORSEC</b>	Mars 2019	REV 0

## 1. Tête de réseaux ORSEC maritime – POLMAR

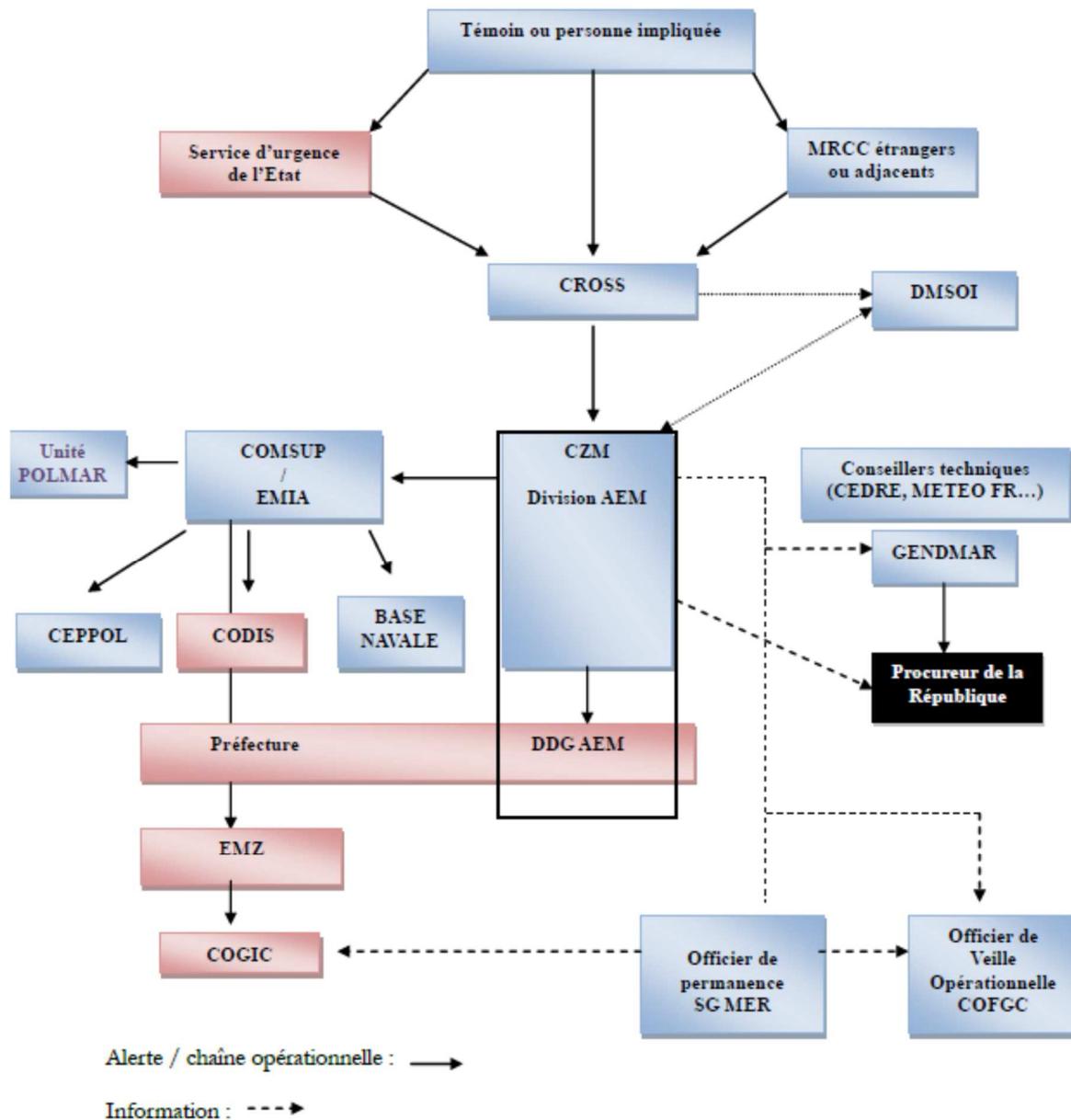
La base navale de Port des Galets est tête de réseau opérationnel ORSEC maritime en matière de prévention et de lutte contre les pollutions. La base navale appuie le bureau AEM dans le domaine spécifique des matériels et de techniques de lutte contre les pollutions marines, stratégies et techniques de lutte, entraînement et formation des hommes. Pour l'animation du réseau ORSEC maritime POLMAR à Mayotte, le bureau AEM s'appuie sur le commandant de la base navale de Mayotte.

## 2. Schéma organisationnel du réseau ORSEC maritime POLMAR



### 3. Alerte POLMAR

Schéma d'alerte POLMAR



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Alerte POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

Organismes	Avis et Alerte	Actions Immédiates
<b>Moyens d'Etat ou satellite ou témoin</b>	1 – Alerte le CROSS	1 – Remplit et diffuse le message d'alerte POLREP (tous moyens) 2 – Autant que possible, assure le suivi visuel de la pollution
<b>CROSS</b>	1 – Une fois l'information analysée et confirmée, alerte le CZM de la pollution 2 – Si l'alerte est confirmée, diffuse le message POLREP et si nécessaire un message « sécurité » 3 – Tient informé la DMSOI en cas de pollution en frange littorale	1 – Confirme/infirme l'information par tout moyen disponible (moyen d'Etat ou personne habilitée ou reconnue). 2- Participe à la recherche des auteurs des pollutions 3 - Recueille et exploite les informations relevées
<b>CZM</b>	1 - Alerte le DDG AEM et l'astreinte EMZ 2 - Alerte l'officier d'astreinte OPS EMIA 3 – Alerte les membres de l'équipe de gestion de crise 4 – Entre en relation avec DMSOI pour participation unité POLMAR si la pollution concerne la frange littorale 5 - Avise le SGMER et le COFGC 6 – Alerte les autorités maritimes étrangères voisines si nécessaire 7 -Informe le Procureur de la République 8 – Fait alerter le CEPPOL 9 – Fait alerter le CODIS	1 – Peut demander au CEMIA de faire armer le CO EMIA dans sa configuration PC POLMAR 2 – Peut proposer l'activation du COP dans sa configuration EGC « POLMAR » et l'ouverture d'un événement SYNERGI 3 – Propose de mettre en demeure le navire à l'origine de la pollution en fonction de la situation
<b>COMSUP / Officier d'astreinte opérations (OAO)</b>	1 - Alerte la base navale (POLMAR) 2 - Diffuse l'information nautique adaptée	1 – Fait préparer le CO EMIA en version PC POLMAR et organise le ralliement de l'« EGI POLMAR »
<b>Préfecture / EMZPCOI</b>		Peut procéder à l'activation du COP

### Diffusion de l'alerte de pollution initiale

En principe, l'alerte parvient en premier lieu au CROSS.

Si tel n'était pas le cas, il appartient à l'organisme ou l'unité qui reçoit l'alerte ou qui décèle une anomalie (capitainerie, navire, aéronef ou centre opérationnel) d'en informer sans délai au CROSS, qui rend compte au CZM.

En fonction des éléments reçus, le CZM peut décider de :

- prendre des mesures immédiates pour diffuser l'alerte et intervenir en mer, si l'existence ou la menace d'une pollution est confirmée,
- de classer l'affaire s'il apparaît établi que l'alerte ne justifie pas d'action de lutte.

Il en rend compte au DDG AEM.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Alerte POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

Les structures de commandement mises en place sont fonction de l'ampleur de la pollution ou de la connaissance d'une menace de pollution.

### Réaction d'urgence

En matière de lutte antipollution, le traitement des informations et renseignements relatifs à l'incident initial revêtent une importance majeure. Les renseignements recherchés sont en particulier les suivants :

- lieu de l'accident,
- heure de l'accident,
- nature des produits transportés (y compris le soutage),
- quantité transportée,
- mode de conditionnement,
- quantité déversée en mer, quantité encore présente à bord du navire origine de la pollution,
- étendue de la pollution,
- météo sur zone,
- plan du navire, plan de chargement,
- cadre juridique du transport.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Mise en œuvre graduelle du dispositif ORSEC maritime</b>	Mars 2019	REV 0

#### 4. Niveaux de gravité pour tout événement de mer

- Le terme de « niveau de gravité », tel qu'il est employé dans ce document, détermine sur une échelle de 1 à 3 l'organisation de la réponse nécessaire pour faire face aux différentes problématiques posées par un événement en mer.
- Le « niveau de gravité » doit être rapidement établi en fonction de l'ampleur et des conséquences possibles de l'événement.
- En fonction du niveau de gravité établi, une organisation pertinente de l'intervention est définie.
- Lors de l'évaluation du niveau de gravité, il est indispensable d'anticiper les répercussions potentielles et d'évaluer l'évolution possible de l'événement de mer afin de s'assurer de :

- a) La rapidité de la réponse opérationnelle**
- b) La pertinence des moyens mobilisés**
- c) La prise en compte des 5 priorités de lutte**

#### 5. Niveau 1 – Coordination simple des unités engagées

- L'événement en mer de niveau 1 correspond à un incident auquel les moyens d'intervention et les centres opérationnels parviennent à faire face dans leur configuration courante.

L'intervention ne nécessite aucun renfort, en hommes ou moyens, autres que ceux qui lui sont normalement dédiés.

#### 6. Niveau 2 – Coordination renforcée de l'intervention

- L'événement en mer de niveau 2 correspond à une opération qui nécessite un renfort humain ou d'expertise des structures dans leur dimension habituelle.
- Il s'agit d'un événement qui s'inscrit dans la durée et nécessite une intervention planifiée des moyens et une organisation logistique associée.
- Les moyens d'intervention mobilisés peuvent dépasser le cadre conventionnel des moyens de l'Etat : la situation peut donner lieu à la mise en œuvre de plan de coopération régionale et/ou de réquisition de moyens civils et/ou de passation de marchés dans l'urgence.
- La conjonction simultanée de plusieurs événements de mer de niveau 1 peut engendrer une gestion de niveau 2.

Etant donnée la maîtrise de l'intervention par les secours, la communication associée reste factuelle et ponctuelle.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Mise en œuvre graduelle du dispositif ORSEC maritime</b>	Mars 2019	REV 0

## 7. Niveau 3 – Événement dépasse le cadre de l'intervention en mer

- L'événement en mer de niveau 3 ne peut être maîtrisé dans toutes ses conséquences.
- Les répercussions de l'événement de mer dépassent le cadre de l'intervention maritime et peuvent affecter l'activité humaine et/ou l'environnement limitrophe.
- Son ampleur donne lieu à la mise en œuvre d'une équipe de gestion de crise en préfecture (COP).
- L'événement en mer de niveau 3 induit un dialogue renforcé entre EGI maritimes et terrestres.
- La conjonction de plusieurs thématiques d'intervention simultanées de niveau 1 et/ou 2 peut engendrer une gestion de niveau 3.

Tout événement en mer qui nécessite la mise en œuvre d'une stratégie de communication de crise est un événement de niveau 3.

## 8. Qualification de gravité de l'évènement de mer

- Avant de proposer de mettre en œuvre le dispositif ORSEC, l'officier de permanence du CROSS doit s'attacher à donner une première qualification de l'évènement par typologie :

SAR : Recherche et Sauvetage

SAMAR : Recherche sauvetage suite à un accident aérien

POLMAR : Antipollution hydrocarbure

ANED : Assistance au navire en difficulté.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Mise en œuvre graduelle du dispositif ORSEC maritime</b>	Mars 2019	REV 0

- Tout événement de mer pourra donc être qualifié par type de risques :

Typologie	SAR	POLMAR	ANED	SAMAR
Niveau de gravité (précisez 1, 2 ou 3)				

- L'organisation ORSEC maritime sera donc mise en œuvre à partir de cette appréciation initiale.
- L'évènement, en fonction de son évolution et de son ampleur réelle, pourra être réapprécié a posteriori par l'Equipe de Gestion de Crise (EGC) ou l'Equipe de gestion d'Intervention (EGI). L'organisation ORSEC maritime sera alors adaptée pour y faire face.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Mise en œuvre graduelle du dispositif ORSEC maritime</b>	Mars 2019	REV 0

## 9. Montée en puissance

<b>Témoin</b>  <b>Autres services d'urgence</b>	- Le témoin ou service d'urgence reçoit ou perçoit l'alerte - Il transfère l'alerte vers le CROSS
<b>CROSS</b>	- Le CROSS peut faire face au sinistre avec les moyens classiques à disposition (ORSEC MARITIME niveau 1) - Les fonctions de gestion d'intervention et de crise restent en veille - Le CZM est tenu informé
<b>CO EMIA</b>  <b>Passage en EGI</b>	- Le CROSS peut renforcer son organisation pour faire face au sinistre (ORSEC MARITIME de niveau 2) - Le CO EMIA est constitué en EGI - La fonction de gestion de crise reste en veille - Le DDG AEM est tenu informé
<b>PREFECTURE (COP)</b>  <b>Passage en EGC</b>	- Le DDG AEM assisté du CZM active au COP une équipe de crise pour faire face au sinistre (ORSEC MARITIME de niveau 3) - L'EGI en est tenue informée par l'EGC - Un évènement de mer peut engendrer une gestion de crise sans forcément nécessiter une gestion d'intervention.

## 10. Numéros d'alerte

### Equipe de Gestion de Crise

- La gestion de crise est dirigée par l'Equipe de Gestion de Crise :

<b>EMZPCOI / COP</b>	<b>06.92.05.52.63</b>
----------------------	-----------------------

### Equipe de Gestion d'Intervention

- La conduite de l'intervention est dirigée par l'Equipe de Gestion d'Intervention :

<b>POLMAR : CO EMIA</b>	<b>06.92.61.44.49 (astreinte opérations)</b>
<b>CROSS</b>	<b>02.62.43.43.43 ou 196</b>

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Organisation de l'ORSEC maritime configuration « POLMAR »</b>	Mars 2019	REV 0

La présente déclinaison du Système de Gestion d'Incident a pour vocation de définir les spécificités de l'organisation ORSEC maritime dans son volet antipollution par produits hydrocarbures et chimiques.

## 11. Spécificités de l'organisation « POLMAR »

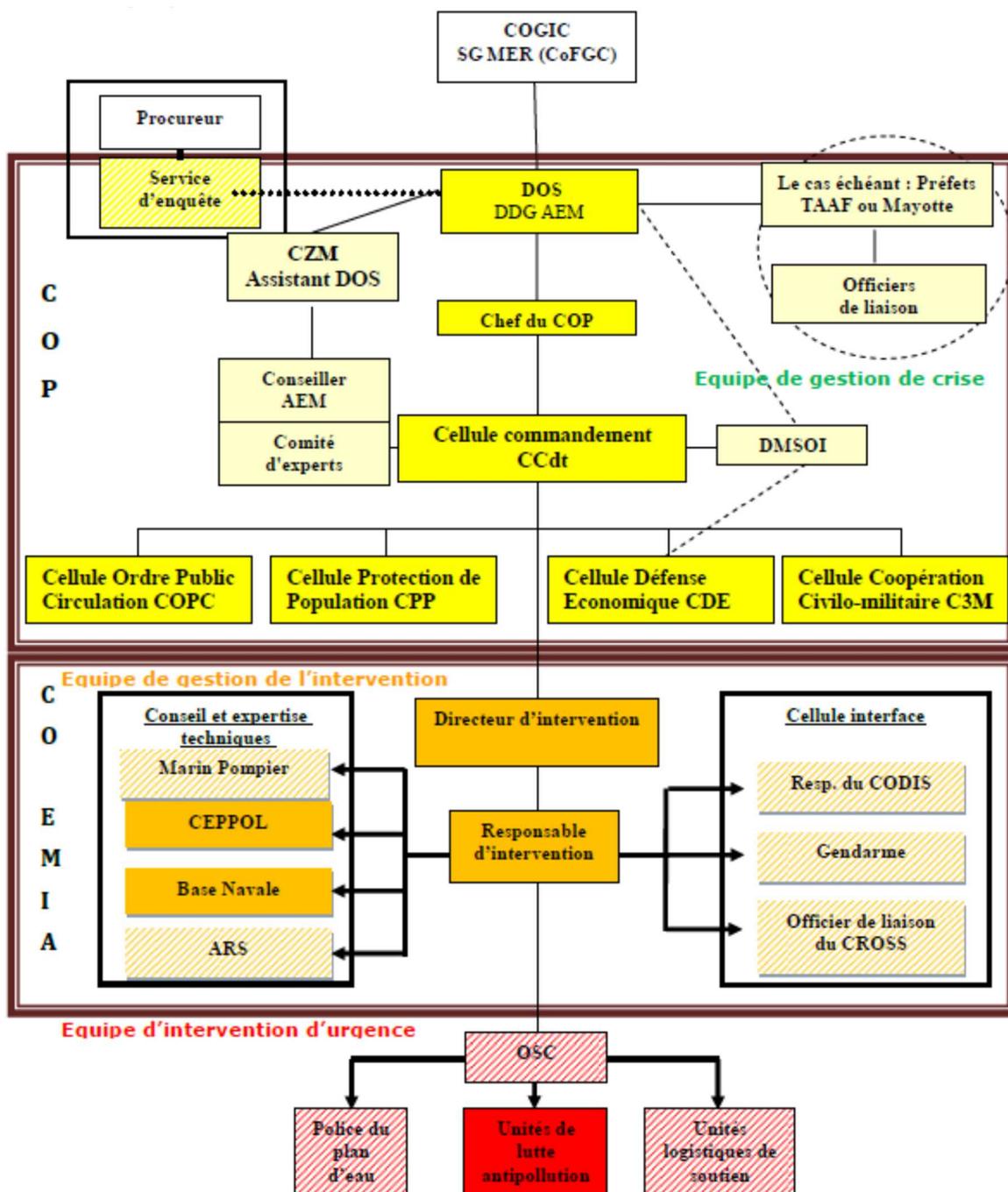
### Gestion de crise - POLMAR

Le préfet DDG AEM, assisté du CZM, est responsable de la lutte contre les pollutions en mer.

### Gestion d'intervention - conduite de l'intervention POLMAR

- Les FAZSOI/Marine nationale sont chargés de la lutte contre les pollutions en mer et le CO EMIA Lambert devient EGI pour la coordination de l'intervention en mer.
- Le CEMIA ou, par délégation, le chef de la division « opérations » devient « directeur d'intervention ».
- Le chef de la cellule « mer » de l'EMIA devient « responsable d'intervention » : il assure la coordination de tous les moyens de lutte engagés dans la zone d'intervention. En attendant son ralliement, l'officier d'astreinte EMIA, par qui est survenue l'alerte, assure cette responsabilité.
- Dans la frange littorale, un représentant de la DMSOI intègre l'EGI afin de conseiller et aider le responsable d'intervention dans la conduite de l'intervention dans cette zone ainsi que la mise en place du « deuxième rideau ».

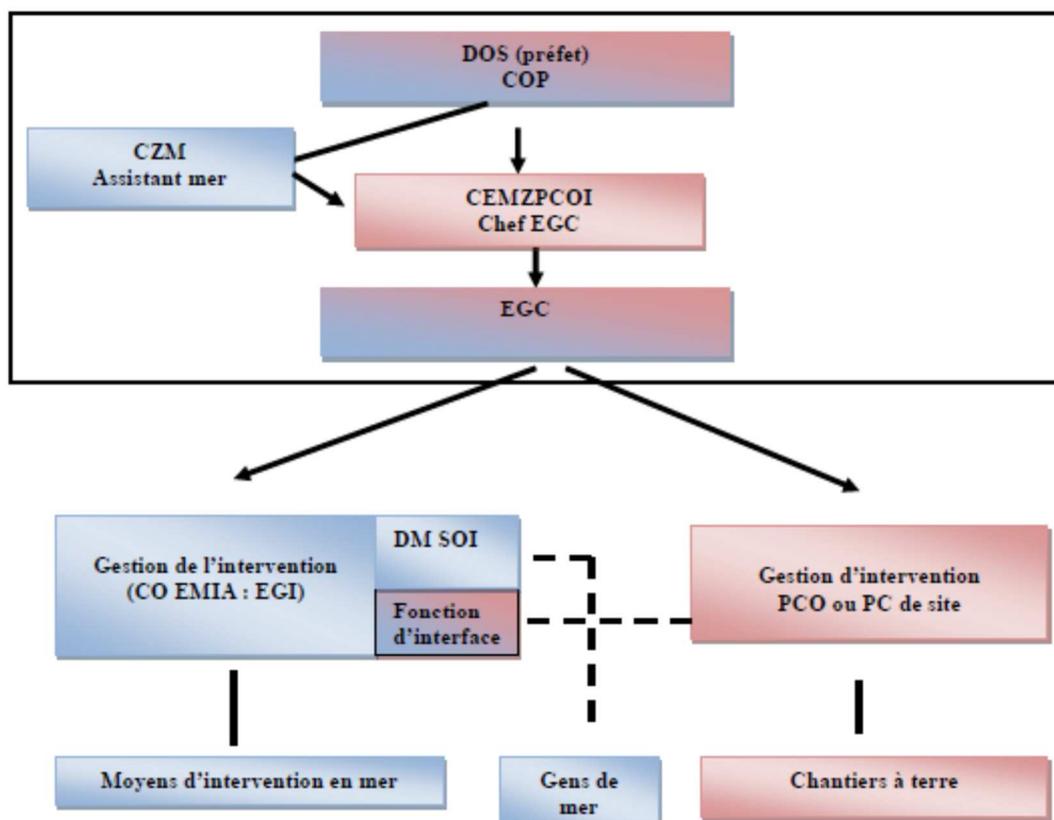
## 12. Organigramme ORSEC en « POLMAR »



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Organisation de l'ORSEC maritime configuration « POLMAR »</b>	Mars 2019	REV 0

### 13. Spécificités de l'interface en configuration POLMAR

#### Système de gestion d'incident maritime POLMAR



#### Gradation de l'interface Mer-Terre en configuration POLMAR

- L'interface peut se limiter à :
  - la seule commune, si seul son littoral est impacté,
  - au préfet de la Réunion, si l'impact dépasse le cadre de la commune ou si l'événement ne concerne qu'une seule commune mais est d'une gravité jugée forte,
  - au préfet de la Réunion en tant que préfet de zone si la lutte nécessite l'implication des services de l'Etat à terre et concerne les TAAF ou Mayotte.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Organisation de l'ORSEC maritime configuration « POLMAR »</b>	Mars 2019	REV 0

### Au niveau des gestionnaires de crise

- L'EGC informe le plus précisément possible les autorités terrestres du ou des lieux d'arrivage de la pollution afin d'assurer au mieux la protection des sites sensibles.

⇒ **Voir les Annexes**

- **1020 Annexe B Atlas de sensibilité environnementale du littoral**

Le CROSS peut être présent dans la cellule interface de l'EGI, en tant que relais d'information pour le gestionnaire du trafic si la pollution hydrocarbure ou chimique engendrée constitue une obstruction à la navigation.

## **14. Comité d'experts de l'EGC en configuration spécifique « POLMAR »**

- Les principaux objectifs du comité d'experts sont d'évaluer le comportement, le vieillissement du produit, d'anticiper la dérive de la nappe/nuage mais aussi de proposer des stratégies de lutte envisagées à moyen et long terme.
- En cas de dérive de nappes, l'EGC peut rassembler un comité de dérive, constitué de 5 organismes : CEDRE, METEO France, SHOM, Marine Nationale et IFREMER.
- Dans le cas d'une pollution chimique, il s'agira également de déterminer la nature, la concentration, la dangerosité du produit (périmètre d'exclusion), ses incompatibilités, ses effets sur l'homme dans le temps.
- Par ailleurs, l'EGC peut se rapprocher du P&I, assureur spécialisé, représentant les intérêts de l'armateur, lorsque l'Etat engage des moyens d'intervention aux dépens de l'armateur. Le P&I recherchera la défense des intérêts de son client tout en validant les décisions d'action engagées par l'Etat ou en proposant des alternatives d'affrètement ou de réquisitions nécessaires pour faire cesser dans l'urgence le danger que constitue le navire.

## **15. Conseil technique à l'EGI en configuration spécifique «POLMAR»**

- Le responsable d'intervention peut avoir besoin d'un soutien technique de spécialistes pour la conduite de la lutte.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Organisation de l'ORSEC maritime configuration « POLMAR »</b>	Mars 2019	REV 0

- Il peut s'agir :
  - d'information relative à l'emploi du matériel ou à la tactique d'intervention (CEPPOL),
  - de l'inventaire et limite d'usage de matériel (Service antipollution de la base navale, autorité portuaire disposant de matériel de lutte),
  - de la définition d'un périmètre de sécurité ou d'intervention (marins pompiers ou pompiers),
  - de l'identification du produit chimique (INERIS),
  - d'information sur l'intervention par plongeurs en eau polluée (Plongeurs Gendarmerie ou Base navale).

## 16. Information spécifique POLMAR des usagers de la mer

Les usagers de la mer situés à proximité immédiate de la pollution devront très rapidement être informés de la conduite à tenir (éloignement rapide, confinement, maintien à distance, consultation médicale), ainsi que des risques encourus en termes de santé publique :

- Risque d'intoxication par ingestion (produits de la mer),
- Risque d'intoxication par inhalation,
- Risque d'intoxication par contact (muqueuses).

Ces principes génériques de lutte regroupent toute intervention contre le déversement de produits hydrocarbures et huiles, y compris végétales.

L'alerte POLMAR parvient au CROSS, chargé de rassembler toutes les informations s'y rapportant et, en lien avec le CZM, de coordonner les interventions de recherche et de constatation des infractions nécessaires pour engager les poursuites.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

## 17. Analyse de la situation

### Caractérisation du produit

Le CZM s'assure que les informations transmises par le POLREP soient le plus exhaustives afin de caractériser précisément le produit :

- nom/nature du produit ;
- volume déversé à la mer ;
- volume à bord (combien de soutes vides, pleines, quels volumes), comportement apparent à la mer, viscosité apparente, caractéristiques physico-chimiques.

Le CZM entre en alors contact avec les conseillers techniques (CEPPOL, et/ou marins pompiers de la base navale) et leur transmet toutes les informations sur le polluant dont il dispose.

Autant que possible, le CZM devra s'attacher à déterminer par tous les moyens le nom exact de l'hydrocarbure, afin d'éviter de mauvaises orientations dans le choix des stratégies et techniques de lutte. Le cas échéant, la « fiche de caractéristiques du produit » devra être demandée dès que possible au navire à l'origine de la pollution.

### Conditions météo-océaniques et environnement

Le CZM s'appuie sur le CROSS pour recueillir les informations suivantes :

- météorologie sur zone (vent, visibilité, état de la mer, courants, marées) ;
- caractéristiques de la zone (distance à la côte, profondeur de la colonne d'eau, température moyenne de l'eau dans cette zone, proximité de récifs, zones sensibles, estran sableux, etc.... ;
- comportement du polluant : comportement dans l'atmosphère, la colonne d'eau, à la surface de la mer, vieillissement, évaporation, étalement, dispersion, fragmentation en plaques ou en boulettes, dégagement de vapeurs.

L'expertise du CEDRE peut être sollicitée (CEPPOL en copie) dès que possible afin de bénéficier des logiciels de modélisation dédiés (dérive de nappe par le logiciel MOTHY et vieillissement/comportement de nappe par le logiciel ADIOS 2) ou pour conseils sur de potentiels polluants chimiques.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

Le CZM/AEM sollicite l'officier d'astreinte OPS EMIA afin que ce dernier :

- Organise un suivi attentif et permanent de l'évolution et du comportement du polluant. Il doit utiliser tous les moyens de veille disponible (navires ou aéronefs à proximité, ...),
- Programme des vols (FAZSOI, gendarmerie) ou profite des missions aéronavales en cours pour recalculer les nappes, confirmer les données de dérive fournies par les logiciels de modélisation, estimer/confirmer le volume du polluant à la mer, guider les moyens de lutte en mer,
- Fasse marquer et suivre les nappes : bouées géo localisables largables par hélicoptère, fluorescéine, ...

Le suivi de la pollution permet également une adaptation constante des stratégies de lutte et l'optimisation des techniques de lutte et du choix des matériels.

## 18. Montée en puissance du dispositif ORSEC POLMAR HYDROCARBURES

Au vu des éléments recueillis dans cette phase et après prise en considération du POLREP envoyé par le CROSS, le CZM, en lien avec le CEMIA, peut décider de constituer une EGI au CO EMIA.

Il peut également suggérer au DDG AEM la constitution d'une EGC au COP.

## 19. Détermination d'une stratégie d'action

A partir de l'analyse de la situation et du message POLREP, l'EGI POLMAR doit proposer à l'EGC une stratégie d'intervention :

- Ne rien faire,
- Suivi de la pollution (solution d'attente, monitoring),
- Action à la source (agir sur le navire, l'épave ou la marchandise),
- Action sur le flux (récupération / dispersion),
- Action sur les cibles (protection des cibles de façon préventive).

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

### **Stratégie d'intervention 1 : ne rien faire**

Cette stratégie d'intervention pourra être retenue dans les cas suivants :

- Evaporation, dispersion, dissolution naturelle des hydrocarbures très légers,
- Trop faibles quantités de polluants disséminées en surface,
- Impossibilité technique durable,
- Accès impossible à la zone polluée : faibles fonds, trop forte proximité de la côte, roches exposées,
- Conditions météo-océaniques défavorables : intervention dangereuse.

### **Stratégie d'intervention 2 : monitoring**

Cette stratégie d'intervention pourra être retenue dans les cas suivants :

- Attente d'une période propice pour intervenir (lever du jour, conditions météo et/ou océanographiques favorables),
- Dégradation naturelle s'échelonnant dans le temps,
- Bilan écologique (action/ne rien faire) défavorable.

### **Stratégie d'intervention 3 : agir sur la source**

Cette stratégie d'intervention pourra être choisie lorsque l'accès à la source est possible et que le rejet de poursuit. L'EGI veillera à la sécurité des équipes une fois engagées à bord du navire, en particulier en cas de travail en milieu saturé ou confiné. L'embarquement de détecteurs, d'explosimètres et de matériel antidéflagrant peut s'avérer indispensable.

#### ***a. Colmater la brèche***

A bord d'un navire, cette action peut être conduite par l'équipage, ou, en cas de défaillance, par une équipe d'intervention coordonnée par l'EGI.

S'il s'agit d'un rejet industriel à la mer à partir d'une installation côtière, cette action peut être conduite par les services d'urgence de l'industriel, à défaut par le CODIS/SDIS.

#### ***b. Alléger***

A bord du navire, transfert de la soute accidentée vers une soute saine.

Depuis le navire sinistré, soutage vers un navire alléger (BSAD ou tout navire armé antipollution, barge, pétrolier caboteur léger...).

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

### ***c. Confiner***

Déployer un barrage pour ceinturer le navire (zone de rétention du polluant entre la coque et le barrage fermé). Limites : houle  $\leq 2\text{m}$ . / vent  $\leq 25$  nds / courant  $\leq 1$  nd.

### **Stratégie d'intervention 4 : agir sur le polluant**

L'identification du polluant, la compréhension de son comportement, l'estimation du volume des nappes, ainsi que la prise en compte des conditions environnementales et météo-océaniques, déterminent le choix de la stratégie d'intervention sur le flux.

Les techniques de lutte ne sont pas exclusives les unes des autres et peuvent être employées simultanément ou cumulativement.

Le conseiller technique CEPPOL est l'expert de la marine nationale en matière de stratégie et techniques de lutte. En cas de besoin, du personnel expérimenté du service antipollution de la base navale peut également donner des conseils sur les techniques de lutte les plus appropriées à l'EGI.

#### ***a) Disperser par épandage***

L'EGI peut proposer au DOS (DDG AEM) de procéder à la dispersion chimique du polluant. Les avantages et les inconvénients (bilans environnemental et économiques) inhérents à cette méthode devront être évalués au sein de l'EGC.

Les conseillers techniques du CEPPOL (pour l'ensemble de la marine nationale) et le service antipollution de la base navale Port-des-Galets disposent d'une liste complète et à jour des stocks de dispersants et des matériels d'épandage disponibles et adaptés aux opérations de dispersion en mer.

Les dispersants peuvent être utilisés par météo défavorable et sont d'autant plus efficaces que la mer est agitée. La marine nationale est dotée de stocks de produits dispersants de 3<sup>ème</sup> génération, peu toxiques aux doses normales d'emploi. Ils sont utilisés purs.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

Critères techniques d'emploi :

- viscosité de l'hydrocarbure  $\leq 5\ 000$  cst,
- le point d'écoulement du produit doit être supérieur à la température de l'eau de mer,
- le polluant n'est pas émulsionné (pas d'effet « mousse au chocolat »),
- timing de la lutte : 24 à 48h. max après déversement en fonction de l'hydrocarbure,
- mer  $\geq 2$  et  $\leq 4$ ,
- vent  $\leq 7$  beaufort,
- hauteur de la colonne d'eau acceptable (risque pour faune/flore),
- distance à la côte acceptable (zones sensibles),
- hydrodynamisme acceptable,
- bilan écologique acceptable,
- conditions opérationnelles : vecteur aérien ou nautique adapté disponible rapidement,
- nature de l'hydrocarbure (on ne disperse pas les irisations légères telles que essence, gazole ou kérosène).

Des guides cartographiés sur l'emploi des dispersants ainsi que des cartes de sensibilité du littoral sont disponibles au sein de l'EGC. Elles doivent être exploitées en étroite collaboration avec les experts du CEPPOL/CEDRE car elles constituent un outil d'aide à la décision, et non une réglementation fixe et définitive.

Il est illusoire de disperser des nappes plus de 24 à 48H après déversement de l'hydrocarbure à la mer (cela dépendra des caractéristiques physico-chimiques du polluant, du vieillissement, de la viscosité en augmentation au contact de l'eau de mer et des températures respectives de l'air et de la mer).

Pour de petites surfaces, le brassage mécanique (passage volontaire d'une hélice sur une nappe d'hydrocarbures) peut aider à la dispersion naturelle dans la colonne d'eau. Ne pas hésiter à effectuer ce brassage après emploi de dispersants.

### ***b) Confiner et récupérer en mer***

Il s'agit de la mise en œuvre simultanée de barrages, d'écrèmeurs (action de pompage) et de moyens de stockage pour une récupération des nappes en mer.

Les conseillers techniques du CEPPOL (pour l'ensemble de la marine nationale) et le service antipollution de la base navale de Port-des-Galets (pour la Réunion) disposent d'une liste complète et à jour des matériels de confinement, de récupération et de stockage disponibles adaptés aux opérations de confinement et de récupération des pollutions par hydrocarbures en mer.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes généraux d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

Conditions d'emploi (règles théoriques) :

- état de la mer  $\leq 4$ ,
- vent  $\leq 30$  nds,
- travail face aux courants,
- hydrocarbures persistants à la surface.

La récupération des polluants implique nécessairement leur stockage avec décantation puis leur retraitement. Une véritable logistique de réception, de retraitement ou d'élimination des déchets récupérés doit être mise en place très rapidement en concertation avec les autorités terrestres.

### **Stratégie d'intervention 5 : agir par protection des cibles**

Une fois la pollution en frange littorale, les actions de protection du littoral doivent intervenir en étroite collaboration avec la DMSOI et le CODIS, chargés de la lutte à terre.

Le rôle du SGI dans cette phase de la lutte n'est pas tant de conduire la lutte que d'assurer une bonne interface avec les autorités chargées de la lutte à terre et dans la frange littorale.

L'atlas de vulnérabilité devra servir de support à la prise de décision de protection des sites.

- **Voir 1020 Annexe B Atlas de sensibilité environnementale du littoral**

#### ***a) Protection du littoral par barrage***

En cas de pollution se produisant non loin des côtes, il est nécessaire de prévoir des dispositifs de protection.

En coordination avec les autorités terrestres, des barrages peuvent être déployés de façon localisée pour la protection d'un site spécifique comme :

- une entrée de port,
- un estuaire,
- une concentration d'espèces animales,
- un site industriel disposant d'une prise d'eau de mer,
- une activité aquacole ou une zone naturelle sensible.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

La mise en place de barrage en déviation devra être privilégiée qu'en écran, en jouant au mieux avec les conditions météo et les courants, de façon à collecter immédiatement le polluant arrêté par le barrage.

***b) Mise en place de mesures préventives par information des autorités terrestres***

L'EGC peut informer le COP des zones d'arrivage probables du polluant afin de parfaire le dispositif de protection des zones sensibles.

L'EGI peut informer le centre de coordination à terre (PCO ou CODIS) des prévisions d'arrivage imminent de polluant sur le littoral afin d'optimiser les mesures de protection des sites sensibles (coupure de captage d'eau, fermeture de bassin...)

Réciproquement, les effets de relargage à la mer doivent être anticipés par l'EGC et le COP concerné.

L'EGI peut ainsi conseiller les autorités chargées de la lutte à terre (DMSOI ou CODIS) pour l'assister dans la mise en œuvre de matériel de lutte artisanal en zone littorale.

***c) Protection du littoral par des matériaux naturels***

Le sable utilisé sur le sol peut assurer la rétention et le confinement d'un écoulement grâce à sa capacité d'absorption.

Des dispositifs de protection artisanaux peuvent être mis en place à l'aide de matériaux disponibles localement, comme la paille, les copeaux de bois ou d'écorce, de sciure de bois ou de tous matériaux qui ont une capacité d'absorption naturelle des hydrocarbures.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

## 20. Stratégies de lutte spécifiques POLMAR CHIMIQUE

Le choix d'une stratégie de lutte contre une pollution chimique repose sur la connaissance des paramètres suivants :

- des informations recueillies sur le sinistre et le polluant,
- de l'ampleur de la pollution ou de l'événement (locale, régionale, nationale),
- des conditions locales (écosystèmes, activités maritimes côtières et intérêts connexes incluant la pêche, l'aquaculture et les activités touristiques),
- de la nature et de l'importance, à court et à long termes, des dégâts susceptibles d'être causés par la pollution,
- des coûts estimés des opérations de prévention, de traitement et d'élimination de la pollution.

Les stratégies doivent être alors définies, soit :

- ne pas intervenir si le propriétaire ou l'exploitant du navire mis en demeure réussit à maîtriser le danger ou si, l'équipage étant sauf, les populations ne sont pas menacées ou si aucune intervention n'est possible ou susceptible d'effets positifs tangibles ;
- intervenir aux frais et risques du propriétaire ou de l'exploitant défaillant sur le produit, sur le navire ou l'environnement.

En l'absence de données précises sur la nature, la quantité et le conditionnement des produits dangereux transportés, n'intervenir sur le sinistre qu'en cas de nécessité prouvée (le plus souvent, pour sauver des vies humaines) en se conformant aux principes suivants :

- se présenter au vent du navire sinistré,
- adopter a priori le niveau de protection maximum (port obligatoire de scaphandres d'intervention),
- s'équiper des appareils de reconnaissance indispensables (explosimètres, détecteurs de gaz).

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

## 21. Principes génériques d'intervention spécifiques POLMAR CHIMIQUE

### **a) Conduire les actions immédiates spécifiques au POLMAR CHIMIQUE**

S'assurer que le bord a conduit les actions immédiates afin de :

- Limiter les effets de la pollution,
- Faire cesser l'épandage / le déversement,
- Eviter les sur-accidents ou réactions en chaîne,
- Couper tous les points chauds en cas de risque d'explosivité / inflammabilité,
- Protéger ou mettre à l'abri les populations exposées.

Recueillir le maximum d'information sur la nature de la pollution :

- identité du produit (si possible),
- effets perceptibles de la pollution,
- informations contenues dans le manifeste du bord,
- quantité déversée / restante (si possible),
- effets de la pollution sur les systèmes de détection et de sécurité,
- symptômes des victimes (le cas échéant),
- environnement immédiat (autres produits),
- météorologie sur zone.

Etablir un périmètre de sécurité par défaut en fonction du risque :

- Toxicité : se placer au vent à bonne distance,
- Explosivité : envisager l'évacuation immédiate du site.

Si l'intervention à bord est possible :

- Prévoir les actions immédiates à prendre en cas de fuite ou de déversement,
- Prévoir les actions immédiates à prendre en cas d'intoxication par inhalation, contact, ingestion.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

- Prévoir les actions immédiates à prendre en cas d'incendie :
  - moyens d'extinction ;
  - appareils de mesure et de prélèvement ;
  - moyens de lutte contre la pollution ;
  - comptabilité produits/matériaux (transferts de cargaison s'il s'agit d'un navire) ;
  - stockage, transport, traitement et élimination des déchets ;
  - inventaire des moyens d'intervention utilisables dans les stocks nationaux et étrangers.

**b) Définir une zone de danger à priori**

Dans tous les cas, il conviendra de délimiter la zone dangereuse à interdire à la circulation maritime et éventuellement aérienne. La zone d'intervention, telle qu'elle sera définie, sera divisée en :

- zone(s) d'exclusion maritime et/ou aérienne (zone des opérations),
- zone de réduction de la contamination,
- zone de soutien (zone propre).

Il faudra alors :

- interdire l'accès à la zone polluée,
- évacuer les populations si nécessaire (préfet du département - CODIS),
- interdire l'utilisation de l'eau de mer (pêche, baignade) si nécessaire (préfet – DRASS).

La surveillance aérienne n'est pas autorisée pendant les premières heures si la substance risque de s'enflammer ou d'exploser. Par contre, elle est recommandée (à une certaine distance) pour suivre le nuage dans le cas où le produit est toxique et non inflammable (ex : chlore).

**Nota : Le personnel d'intervention qui aura pénétré dans la zone d'exclusion ou dans la zone de réduction de la contamination, sera soumis à la décontamination. Celle-ci s'effectuera en respectant la procédure adaptée.**

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

### **c) Identifier le produit et son environnement**

- Utiliser les fiches INERIS permettant l'identification croisée du produit en fonction des éléments d'information connus (code ONU, code IMDG des matières dangereuses, ...).
- A partir du manifeste du bord, envisager les incompatibilités entre produits présents.
- Contacter si nécessaire l'armateur, le fabricant du produit, le port d'expédition/destination, le CROSS ou le CSN pour recueillir plus d'information sur le produit. Les marins pompiers, voire la composante CAPINAV des marins pompiers de Marseille, possèdent également une certaine expérience en POLCHIM. Le CEDRE peut être sollicité (CEPPOL en copie) pour conseil sur les polluants chimiques leurs comportement à la mer, leurs risques, etc...
- Envisager les réactions possibles du produit en fonction de son environnement : produit en atmosphère libre, produit ayant subi un choc ou agité (conditions météorologiques), produit soumis à l'humidité ou à la chaleur, produit directement au contact de la structure du navire :
  - Réaction exothermique,
  - Dégagements de gaz explosif (hydrogène), inflammable ou toxique,
  - Corrosion,
  - Polymérisation.
    - Déterminer la toxicité et l'écotoxicité du produit à partir des fiches INERIS ou logiciels d'aide à l'intervention.
    - Le conseil technique du LASEM et du CEPPOL peut être indispensable pour l'identification et l'analyse du produit.

#### Ce qu'il faut savoir sur le produit :

- S'il s'enflamme, explose, et dans quelles conditions ;
- s'il est toxique dans l'air, avec ou sans incendie ;
- s'il est toxique dans l'eau et s'il persiste dans l'environnement ;
- s'il s'évapore, flotte, coule ou se dissout, et quelle est sa répartition entre les différents compartiments air – eau – sédiment – faune marine ;
- s'il est réactif avec l'eau, l'air ou les autres produits.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

#### ***d) Réapprécier la situation pour préparer l'intervention***

- Evaluer la dangerosité et la capacité technique à pouvoir intervenir à bord ;
- Evaluer la dangerosité et la capacité technique à agir sur le flux ;
- Déterminer les zones à évacuer, à confiner ;
- Redéfinir le périmètre d'exclusion en fonction de la nature du produit, de sa concentration et de son environnement immédiat ;
- Réapprécier le périmètre de sécurité en fonction de la nature du produit, de sa concentration et de son environnement immédiat ;
- Réapprécier les consignes de sécurité à suivre par le bord ou les personnes exposées.

#### ***e) Approche et investigation du navire***

##### Protection des intervenants

- Déterminer la tenue adaptée (lourde ou tenue légère de décontamination(TLD)) pour l'intervention. En absence d'identification du produit, la tenue lourde est choisie par défaut ;
- Déterminer le matériel de détection indispensable à la conduite de l'intervention ;
- Prévoir la mise en alerte d'un binôme de sécurité pour tout binôme engagé dans l'intervention ;
- Déterminer le type de détecteurs adaptés pour les équipes engagées ;
- Les équipes conviendront à l'avance de gestes codés pour communiquer si elles n'ont pas de radio ou en cas de panne de radio ;
- Déterminer les conditions d'approche du navire et si possible définir un lieu permettant d'établir un sas.

##### Consignes pour l'approche par mer

- Dans toute la mesure du possible, utiliser une embarcation à moteur diesel de sûreté ou en circuit fermé ;
- Porter l'équipement individuel de protection adéquat ;
- Se présenter au vent ;
- Si le vent est faible, tenir compte du courant qui, s'il est contraire au vent, peut entraîner une nappe dangereuse au vent du navire ;
- Effectuer des mesures d'atmosphère fréquentes ;

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

- Eviter tout risque d'étincelles à bord de l'embarcation, pas de flammes nues, appareillage électrique antidéflagrant.

### Conditions d'accès au navire

**La présence d'une échelle de pilote ou mieux, d'une coupée est indispensable si le franc bord est important.**

La possibilité d'accoster au vent : si les conditions météo interdisent cette manœuvre, on installera l'échelle d'accès sur le couronnement. La plage arrière, lorsqu'elle est protégée de la zone dangereuse par le château, constitue en effet le point de ralliement recommandé pour une équipe chargée d'investiguer le navire.

### *Consignes pour l'approche par voie aérienne :*

- L'utilisation de moyens aériens peut être dans certains cas, plus aisée car les gaz transportés sont souvent plus lourds que l'air. Il faut néanmoins réaliser de fréquentes mesures. Pour cela les appareils de mesure seront équipés de tuyaux sondes qui permettront de tester l'atmosphère bien en dessous de l'hélicoptère par exemple. Ces "tuyaux sondes" devront être lestés car les turbulences sont importantes sous l'hélicoptère,
- De plus, ce lest doit être "non conducteur" à cause de l'électricité statique importante de l'hélicoptère. Il peut être fixé par une "ligne", solidaire du tuyau-sonde, pour en brider l'élasticité en le soulageant du poids.

Dans le cas d'invalidité de l'équipage, l'investigation commencera par une reconnaissance de bord afin de rechercher les blessés éventuels et de préparer leur évacuation et se poursuivra par la recherche d'informations sur les produits transportés et l'état du navire.

### *Recherche d'informations sur les produits transportés :*

- Etiquetage – marquage : tout navire qui transporte des marchandises dangereuses doit posséder une liste spéciale ou le manifeste de colis, avec, pour chaque produit, indication du nom, du classement IMDG, de l'emballage et de l'arrimage.
- Localisation des documents : sur les navires transporteurs de gaz et de produits chimiques, les informations sont généralement centralisées au PC cargaison. A bord des vraquiers et des porte-conteneurs, les documents à consulter se trouvent dans le bureau du second capitaine.
- Prélèvement d'échantillons en vue de l'analyse. Celle-ci pourra être faite soit en laboratoire, ce qui suppose un long délai d'attente, soit sur place en utilisant les tubes détecteurs DRAEGER.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

- Investigations : la recherche d'informations et la reconnaissance du navire conduiront l'équipe d'évaluation à pénétrer dans la plupart des locaux et compartiments de cargaison et donc à s'exposer à un certain nombre de risques.

## 22. Techniques de lutte spécifiques au POLMAR CHIMIQUE

### *a) Intervention sur un navire en feu ou présentant des risques d'explosion*

Les remorqueurs ne sont pas antidéflagrants. Il convient donc de :

- faire disposer le circuit incendie du remorqueur en vue d'arrosage en brouillard sur la plage arrière (réduction du risque d'étincelles, lavage des gaz lourds) ;
- fermer toutes les portes étanches des locaux et emménagements ;
- fermer toutes les tapes de ventilation non absolument nécessaires aux manœuvres et, si possible, ne garder que les bouches de ventilation les plus éloignées de l'arrière du remorqueur et les plus en hauteur ;
- prévoir l'extinction et l'interdiction de toute flamme nue (cuisine, cigarettes) à bord ;
- éteindre toutes les lumières de pont extérieures (éventuellement pour les manœuvres de nuit ne garder que les lumières les plus en hauteur et les plus étanches) ;
- avoir pour l'équipage du matériel antidéflagrant (marteau en bronze, lampes portatives, etc.) ;
- graisser abondamment tous les portages acier sur acier ;
- disposer l'aspiration des circuits eau de mer sur les prises d'eau basses ;
- limiter le personnel sur le pont arrière par une préparation du matériel de connexion avant présentation du remorqueur ;
- procéder à des analyses d'atmosphère à intervalles réguliers ;
- suspendre toute manœuvre en cas de suspicion de présence de gaz ;
- doter le personnel des vêtements de protection adéquats ;
- mettre à la masse tout appareillage radio (HF notamment) ; l'émission sera interdite ; seuls les appareils VHF antidéflagrant seront autorisés à l'emploi ;
- si l'urgence ne le nécessite pas, différer l'opération (dissipation des gaz) ;
- ne pas travailler en l'absence de vent et en cas d'orage ou de risque d'orage si le danger de gaz dans l'atmosphère est prouvé ;
- durant le remorquage, allonger suffisamment la remorque afin d'être hors de la zone de danger immédiat. Faire une route au vent.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

**b) *Intervention sur un navire émettant des vapeurs ou gaz toxiques***

Sauf assurance du contraire, on supposera que le risque d'explosion est toujours présent.

On retiendra en conséquence les mêmes dispositions que celles prévues au paragraphe précédent et de surcroît :

- fermer toutes les portes étanches, tapes de ventilation, etc. (mêmes mesures que pour le cas d'incendie-explosion) ;
- ventiler tous les locaux énergiquement dès que le remorqueur sort de la zone de danger avant que le personnel n'enlève ses appareils respiratoires ;
- tester tous les compartiments (investigation en tenue étanche au gaz).

**c) *Intervention sur un navire susceptible de projeter des liquides toxiques ou corrosifs***

Sauf assurance du contraire on supposera qu'il y a également risques de projection de liquides toxiques ou corrosifs :

- par explosion ;
- par émission du produit dans l'eau avec une concentration telle que, sur le pont du remorqueur (au ras de l'eau), l'équipage soit soumis au risque ;

Prendre dès lors les mesures supplémentaires suivantes :

- lavage du pont en permanence ;
- rideau d'eau sur le personnel ;
- port de bottes, gants, lunettes, masque ;
- douches de décontamination, rince-yeux ;
- limiter le personnel sur le pont ;
- manœuvre en douceur afin d'éviter des projections d'embruns ;
- bien veiller à la condamnation des prises d'eau de mer ;
- prévoir le lavage du remorqueur ;
- installer une poubelle pour incinération des vêtements et objets contaminés.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes généraux d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

**d) Actions sur la cargaison**

MODE D'ACTION	MODALITES D'EXECUTION
Déplacer la cargaison	Déplacer la cargaison à bord du navire Transférer la cargaison pour allègement à la mer Enlever les conteneurs
Arrêter le déversement	Gélifier la cargaison Provoquer la polymérisation de la cargaison Fermer les vannes Obturer Découper les tuyaux
Protéger la cargaison	Refroidir la cargaison Réchauffer la cargaison Réduire la pression en dégazant à l'air Sortir des cales la cargaison échauffée en feu Evacuer sous la flottaison la cargaison en feu
Détruire la cargaison	Couler la cargaison Jeter la cargaison à la mer Faire exploser la cargaison Brûler la cargaison
Immobiliser la cargaison	Amarrer les conteneurs ou les colis à un mouillage
Accélérer la dégradation biologique de la cargaison	Par stimulants aérobiques ou anaérobiques
Neutraliser la cargaison	Diluer, ajouter un gaz inerte ou un produit permettant de neutraliser le produit.
Ne rien faire	

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

***e) Agir sur la source du déversement***

MODE D'ACTION	MODALITES D'EXECUTION
Brassage	Analogues à la pollution par hydrocarbures
Dispersion	Analogues à la pollution par hydrocarbures
Traitement chimique	Rendre la substance soluble  Solidifier la substance  Visualiser la substance (nuage ou nappe)  Gélifier la substance
Confinement et récupération	Moyens classiques de confinement et de récupération et systèmes à osmose inverse  Absorbants  Désémulsifiants

***f) Agir sur le flux***

- Dévier ou capter la fuite
- Rabattre les vapeurs par un rideau d'eau

***g) Décontaminer***

- Prévoir une zone de décontamination pour les victimes.
- Préparer en sortie de SAS la douche de décontamination des intervenants, le reconditionnement des tenues et du matériel d'intervention.

Si le produit est toxique, des organismes tels que l'IFREMER ou les services de l'Etat à terre (DDASS, services vétérinaires) sont chargés d'assurer un suivi scientifique de l'état de l'environnement.

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Principes génériques d'intervention POLMAR</b>	Mars 2019	REV 0

### ***h) Elimination des déchets***

La dernière phase de la lutte contre le sinistre consiste à éliminer les déchets nocifs en vrac ou conditionnés. Cette opération nécessite le recours à des entreprises spécialisées.

Le service de prévention des risques et environnement industriels (DPREI) de la DEAL tient à jour la liste des prestataires.

## **23. Textes relatifs à la lutte contre les pollutions en mer (liste non exhaustive)**

- Code de l'environnement (Livre II, titre 1<sup>er</sup> - chapitre VIII)
- Convention internationale OPRC de 1990 (préparation, lutte et coopération en matière de pollution par hydrocarbures)
- Loi 2004-596 du 24 juin 2004 (création du Fond international d'indemnisation pour les dommages dus à la pollution par les hydrocarbures : FIPOL)
- Décret 2005-1197 du 19 septembre 2005 (MEPC78-43 MARPOL)
- Décret 2005-689 du 16 juin 2005 (FIPOL)

## **24. Atlas d'aide à la gestion de crise en POLMAR**

- L'EGC dispose d'un atlas de vulnérabilité du littoral de La Réunion, de Mayotte et des TAAF établi par les services terrestres compétents, également disponible via le portail internet <https://sextant.ifremer.fr/fr/web/remata/accueil>
- Cet atlas permet de déterminer, en étroite concertation avec les autorités terrestres des sites à protéger en priorité / à sacrifier en cas d'arrivage de pollution marine à la côte.
- Ces analyses permettent d'orienter directement les actions de lutte en mer et à terre.
  - **Voir 1020 Annexe B Atlas de sensibilité environnementale du littoral**

	DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR		Date	Mise à jour
	Section	Principes génériques d'intervention POLMAR	Mars 2019	REV 0

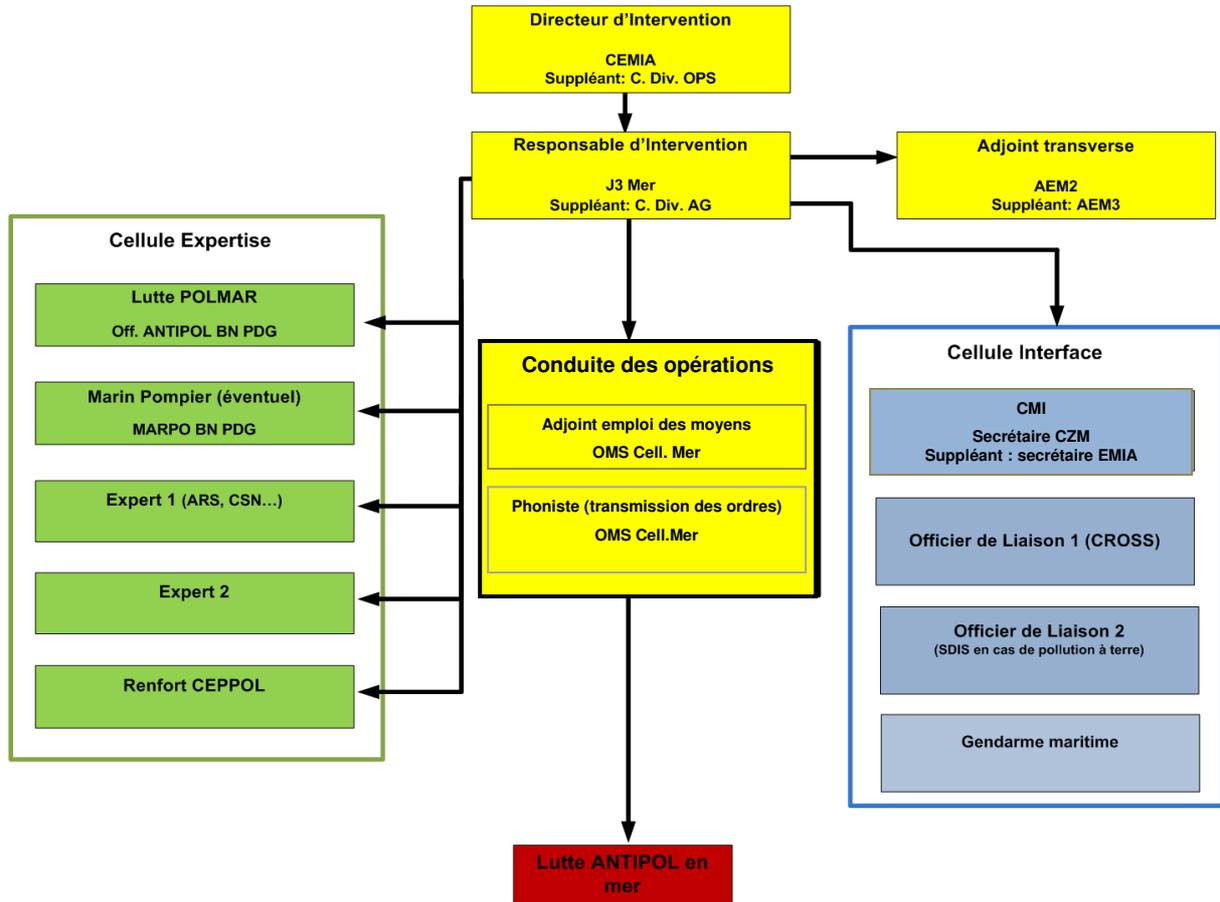
**Atlas de sensibilité environnementale –  
Réunion**

**Installations classées pour la protection de  
l'environnement - Réunion**

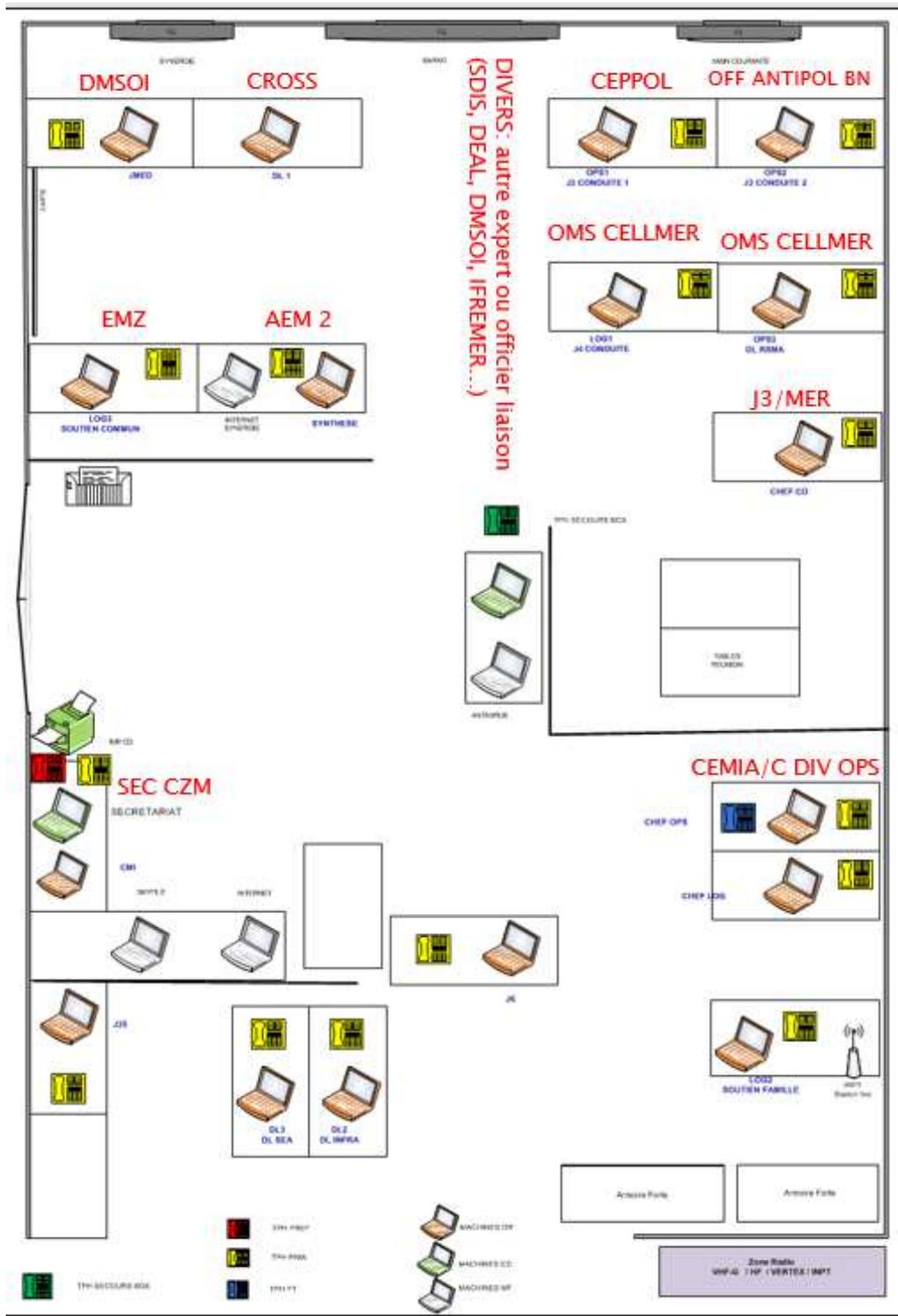
**Atlas de sensibilité environnementale -  
Mayotte**

**Atlas de sensibilité environnementale – TAAF**

## 25. Organisation de l'EGI ORSEC maritime POLMAR au PC EMIA



## 26. Organisation du CO EMIA en PC ORSEC maritime POLMAR



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGI</b>		Mars 2019

## 27. Fiche de tâche du Directeur d'intervention (DI)

Activation de la fonction (A = Activée / V = en veille)

Gravité	ANTIPOL
Niveau 1	V
Niveau 2	A
Niveau 3	A

Titulaire CEMIA pour CO EMIA (POLMAR)

Suppléant Officier intérimaire CEMIA

Autorité hiérarchique Chef de l'EGC

Missions

- Diriger l'intervention dans son ensemble
- Exprimer auprès de l'EGC (niveau 3) le besoin d'expertise et de soutien juridique, réglementaire, logistique et médiatiques nécessaires à la conduite de l'intervention.
- Jouer le rôle de pivot d'information entre la conduite de l'intervention et la gestion de crise : informer à échéances régulières l'EGC.
- Rendre compte régulièrement à l'EGC (niveau 3) ou au CZM (niveau 2)

Correspondants courants au sein de l'EGI

- Responsable de l'intervention
- Cellule interface

Localisation

- CO EMIA Lambert



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGI</b>		Mars 2019

## 29. Fiche de tâche de la Cellule expertise

Activation de la fonction (A = Activée / V = en veille)

Gravité	ANTIPOLE
Niveau 1	V
Niveau 2	A
Niveau 3	A

Composition

Spécialistes ou professionnels concernés, organismes de conseil spécialisé, placés auprès du responsable d'intervention

Spécialistes : SCMM, CEPPOL, base navale, marins pompiers, ...

Professionnels : armateur, inspecteur CSN, exploitant industriel impliqué dans l'événement, ...

Autorité hiérarchique

Responsable de l'Intervention

Missions

- Apporter une expertise technique ou médicale directement applicable à la conduite de l'intervention
- Apporter une analyse technique sur la situation du navire et les évolutions possibles à court et moyen terme
- Orienter par domaine de compétence les modalités d'intervention à court et moyen terme.
- Apporter une connaissance du milieu de l'intervention directement utile pour la conduite de l'intervention

Correspondants courants au sein de l'EGI

- Directeur d'intervention
- Responsable d'intervention

Localisation

- CO EMIA Lambert

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGI</b>		Mars 2019

### 30. Cellule interface

Activation de la fonction (A = Activée / V = en veille)

Gravité	ANTIPOL
Niveau 1	V
Niveau 2	A
Niveau 3	A

Composition

Médecin de liaison désigné par le SCMM  
 Officier de liaison SDIS  
 Officier de liaison Gendarmerie  
 Officier de liaison CROSS au sein de l'EGI (CO EMIA)

Autorité hiérarchique

Responsable d'intervention

Missions

- Vérifier, centraliser et synthétiser l'information utile pour leurs organismes de tutelle
- Assurer la liaison avec le CODIS ou le PCO
- Effectuer la liaison avec les organismes de tutelle afin d'assurer une interface et une coordination efficaces
- Le cas échéant, transmettre à l'EGI l'information provenant des centres opérationnels chargés de l'intervention à terre

Correspondants courants au sein de l'EGI

- Directeur d'intervention
- Responsable d'intervention

Localisation

EMIA



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGC</b>		Mars 2019

## 32. Fiche de tâche de l'Assistant mer du DOS

Activation de la fonction (A = fonction activée / V = fonction en veille)

Gravité	ANED
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

Titulaire CZM

Autorité hiérarchique DOS (préfet-DDG AEM)

Missions

- Conseiller le DOS pour la gestion de crise maritime
- Conseiller le chef du COP/EGC

Correspondants courants au sein de l'EGC

- DOS
- CZM
- Conseiller AEM
- Directeur de communication

Localisation CO Préfecture

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGC</b>		Mars 2019

### 33. Fiche de tâche du Chef du COP et du chef de l'EGC

Activation de la fonction (A = fonction activée / V = fonction en veille)

Gravité	ANED
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

Titulaire CEMZPCOI

Autorité hiérarchique DOS (préfet-DDG AEM)

Missions

- Avec le CZM, conseiller le DOS
- Assurer la direction de l'EGC
- Assurer la gestion de crise de l'événement sous tous ses aspects
- Anticiper l'évolution de la crise
- Assurer l'information des chefs des cellules de crise concernées

Correspondants courants au sein de l'EGC

- DOS
- CZM
- Conseiller AEM
- Directeur de communication

Localisation

- CO Préfecture



	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGC</b>		Mars 2019

### 35. Fiche de tâche du Comité d'experts

Activation de la fonction (A = Activée / V = en veille)

Gravité	ANED
Niveau 1	
Niveau 2	
Niveau 3	A

Titulaire

Organismes de conseil spécialisés

⇒ Voir section 425 pour la liste des experts par type d'intervention

Autorité hiérarchique

Conseiller AEM

Missions

- Orienter par domaine de compétence la stratégie générale d'intervention à long terme
- Anticiper et modéliser les répercussions à venir ou à terme de l'événement

Correspondants courants au sein de l'EGI

- Conseiller AEM
- Chef EGC

Localisation

- EGC

	<b>DISPOSITIF SPECIFIQUE ORSEC MARITIME POLMAR</b>		Date	Mise à jour
	Section	<b>Fiches de tâche de l'EGC</b>		Mars 2019

Fiche de tâches détaillée dans les annexes, 1030 Annexe C - Organisation du COP

#### Cellule commandement CCdt

Gravité	ANED
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

#### Cellule Ordre Public Circulation COPC

Gravité	ANED
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

#### Cellule Protection de Population CPP

Gravité	ANED
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

#### Cellule Défense Economique CDE

Gravité	SAR
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A

#### Cellule Coopération Civilo-militaire C3M

Gravité	SAR
Niveau 1	V
Niveau 2	V
Niveau 3	A